



COMMUNE DE COULAURES
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE 08 Décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 08 Décembre

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20H30 en son lieu habituel, sous la présidence de Madame le Maire, Corinne DUCROCQ.

Date de convocation : 02 Décembre 2017

Heure d'ouverture de séance : 20h40

Secrétaire de séance : Yohan MARECHAL

Nombre de membres

En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 11
Pouvoir : 01

Présents : Corinne DUCROCQ, Karine VON DORINGK, Alain FAYOL, Christian BERTRAND, Jean-Michel BOURGUIGNON, Philippe GALLET, Kornelius GOUDAPPEL, Yohan MARECHAL, Martine MONEIN, Jean-François THOMASSON.

Absents excusés : Cédric CARRU, Jacqueline RIMMER, Fabienne ROUSSEAU, Stéphane VAYSSIERES.

Madame le Maire demande à l'Assemblée s'il existe des remarques concernant le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal.

Il n'y a aucune remarque de la part des élus qui valident, à l'unanimité, ce PV.

Madame le Maire demande à l'Assemblée Délibérante l'autorisation de rajouter 1 point supplémentaire à l'ordre du jour. Les élus ont déjà été avertis par mail et ils acceptent.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h40.

1) Présentation du nouveau projet de multiple rural à l'ancienne Poste – Délibération.

Madame le Maire fait l'historique de ce projet et elle rappelle aux élus que, lors du précédent Conseil Municipal, ils avaient validé l'implantation d'un multiple rural à proximité de la Mairie.

Or, ce lieu étant situé dans le périmètre des Monuments Historiques (et l'autorisation de construire un tel bâtiment étant vouée à l'échec), l'idée de réhabiliter l'ancienne Poste située dans le vieux bourg (afin d'y créer un espace de vie avec commerce de proximité et restauration rapide) est très vite apparue comme une évidence.

Dès le mois d'août, de nouveaux plans ont été réalisés par l'Agence Technique Départementale (A.T.D.).

Toutefois, suite à la rencontre de Madame le Maire et de ses adjoints avec la CCI de la Dordogne et le Conseil Départemental en novembre dernier, il s'est avéré nécessaire d'apporter quelques modifications sur ces plans ; notamment, prévoir un escalier extérieur

afin de dissocier le commerce de l'appartement situé à l'étage (en ce qui concerne les travaux de rénovation de ce dernier, ils seront réalisés, à moindre coût, en régie, sachant que ce logement est déjà aux normes locatives).

Madame le Maire présente aux élus et au public les plans actuellement en sa possession, tout en précisant que de nouveaux plans, tenant compte des modifications préconisées, vont être prochainement réalisés par l'ATD.

Elle propose donc de ne pas délibérer ce soir mais de remettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal puisque la validation du projet définitif par les élus est nécessaire à la demande des aides départementales et d'Etat.

L'étude faite par la CCI et le Conseil Départemental montre que le projet peut être rentable.

2) Bilan financier du concert littéraire organisé pour le centenaire de la grande guerre – Discussion sur le montant des recettes à reverser aux associations des Anciens Combattants. Délibération.

Madame le Maire donne la parole à Madame Karine von Doringk, sa 1^{ère} adjointe en charge de la Culture et du Patrimoine, qui explique aux élus que le concert (*qu'elle avait pu apprécier en février à la Préfecture de la Dordogne*) qui a été donné le 10 Novembre en l'église Saint-Martin de Coulaures a coûté 1 350.00€ (cachet des artistes et location du piano) payés par la Municipalité.

La recette des tickets d'entrée est de 850.00€, répartis comme suit : 740.00€ en espèces et 110 € en chèque.

Les 740€ d'espèces seront divisés en 2 parts égales remises aux associations des Anciens Combattants comme cela était initialement prévu, c'est-à-dire l'ANACR et la FNACA.

Le solde de 110.00€ de recette, payé par chèque, sera remis à la Trésorerie.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, la proposition faite par Madame le Maire et Madame von Doringk, celle de financer intégralement la soirée organisée dans le cadre du centenaire de la grande guerre et de donner la recette, en 2 parts égales, aux associations des Anciens Combattants (hormis les 110€).

- **Demande** à Madame le Maire de remettre 370.00€ à l'ANACR et 370.00€ à la FNACA.

Détail du vote :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 11

3) Cantine scolaire : présentation des réponses des parents au questionnaire distribué - Débat sur l'introduction du bio dans les repas.

Madame le Maire explique à l'Assemblée Délibérante, qu'à la demande des délégués des parents d'élèves lors du dernier Conseil d'école, la question de l'introduction du bio à la cantine scolaire de Coulaures a été posée.

Afin de connaître le choix des parents, un questionnaire leur a été remis et il en ressort, que plus de 80% des parents y sont favorable.

Les 2 écoles de Savignac-les-Eglises et de Coulaures étant en RPI (144 élèves), il semblerait judicieux de mutualiser les commandes afin que les fournisseurs locaux soient intéressés par ce projet.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Yohan Maréchal qui regrette de ne pas avoir pu obtenir la liste des fournisseurs de la cantine de Savignac.

Madame le Maire explique que des rencontres sont programmées avec le chargé de mission « Manger local » et administrateur de la plateforme « Agrilocal 24 » du Conseil Départemental. Il viendra accompagné, le 19 décembre prochain, d'un spécialiste de la cuisine bio en collectivité.

Un logiciel va être mis en place et les fournisseurs, mis en concurrence, seront en ligne. Tout passera par des marchés.

Madame le Maire prévoit d'introduire 20% de bio et d'installer ce nouveau système dès la rentrée de septembre avec une période d'essai jusqu'à la fin de l'année 2018.

Dans l'immédiat, elle n'envisage pas d'augmenter le prix du ticket cantine tant qu'elle n'a pas les résultats chiffrés d'un tel changement de fonctionnement sur un trimestre complet.

4) Désignation d'un élu référent sécurité routière pour la commune. Délibération.

Madame le Maire lit à l'Assemblée un courrier de Madame la Préfète relatif à la désignation d'un élu référent Sécurité Routière au sein de chaque Conseil Municipal.

Cet élu sera un interlocuteur privilégié de la mission de la sécurité routière de la Préfecture et il bénéficiera de formations spécifiques et de forums d'échange. Il sera l'animateur d'actions pouvant être mises en œuvre sur le territoire en diffusant des informations et en identifiant des problèmes locaux au sein de la collectivité.

Madame le Maire rappelle que Monsieur Didier Chaussadas était le référent du précédent Conseil Municipal.

Sur proposition de Madame le Maire, Monsieur Jean-Michel Bourguignon est candidat au poste.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, la candidature de Monsieur Jean-Michel Bourguignon.

Détail du vote :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 11

5) Présentation du devis pour des travaux d'aménagement à l'entrée du Foyer rural en 2018.

Madame le Maire explique à l'Assemblée Délibérante que des travaux au Foyer Rural, viennent d'être achevés.

Il s'agit principalement des WC publics qui ont coûté 5 000.00€ en régie (au lieu de 46 000.00€ estimés) mais aussi des aménagements pour les personnes handicapées (rampe, sol, aménagement extérieur, ...).

Elle précise que le mur d'angle des anciens WC doit être refait en pierre ; en parallèle une rampe d'accès aux nouvelles toilettes, avec 3 murets, seront installés.

Le 1^{er} devis présenté est de 8 930.00€ T.T.C.

Il a été remis par l'artisan qui a repris le muret de l'église et sur la place du nouveau parking.

Cependant, les élus souhaitent obtenir d'autres devis pour comparaison.

Par ailleurs la terrasse devant le Foyer sera également refaite.

6) Demande de contribution financière de la part de Coulaures Patrimoine en contrepartie de l'animation des TAP 2016/2017. Délibération.

Mme le Maire présente aux élus une requête de l'association Coulaures Patrimoine qui demande une contribution financière de 400.00€ suite à l'intervention bénévole de 2 de ses membres lors des Temps d'Activité Périscolaires (T.A.P.) 2016/2017.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, le versement d'une contribution financière de 400.00€ à l'association Coulaures Patrimoine en contrepartie de l'intervention bénévole de 2 de ses membres.

Détail du vote :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 11

7) CCILAP : Intégration de la compétence GEMAPI - Modification des statuts. Délibération.

Madame le Maire explique à l'Assemblée Délibérante que, par délibération en date du 28 septembre 2017, le Conseil Communautaire Isle-Loue-Auvézère en Périgord a décidé de modifier ses statuts à compter du 1^{er} janvier 2018, afin d'intégrer la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et modifier la rédaction formelle de certaines compétences.

Elle précise qu'il appartient au Conseil Municipal d'approuver les modifications proposées.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, les modifications des statuts de la Communauté de Communes conformément à l'annexe jointe

Détail du vote :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 11

8) Présentation du RPQS du SPANC exercice 2016. Délibération.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Christian BERTRAND, 4^{ème} adjoint en charge des réseaux, qui en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, présente au Conseil municipal, pour l'exercice 2016, le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du SPANC.

Monsieur Bertrand précise que le montant annuel de la part fixe de l'assainissement a été augmentée par la nouvelle Communauté de Communes Isle-Loue-Auvézère en Périgord (CCILAP). La part sur la consommation n'a pas changé. Ce changement sera visible dans le RPQS 2017 qui sera présenté en fin d'année prochaine.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, valide le RQPS du SPANC 2016.

Détail du vote :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 11

9) Présentation du RPQS de la Vallée de l'Isle. Délibération.

Madame le Maire, donne la parole à Monsieur Christian Bertrand 4^{ème} adjoint en charge des réseaux, qui, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2016, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP de La vallée de l'Isle.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, valide le RQPS du SPANC 2016.

Détail du vote :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 11

10) Lecture de la lettre d'un administré adressée à l'ensemble des conseillers municipaux.

Madame le Maire lit aux membres de l'Assemblée délibérante, la lettre d'un administré, ancien conseiller municipal, qui déplore l'absence régulière des élus lors des manifestations coulauroises, notamment celle de l'inauguration du bourg de Coulaures où les partenaires financiers étaient plus nombreux que les membres du Conseil Municipal.

Il n'y a aucun commentaire de la part des élus.

11) Désignation d'un nouveau délégué communal pour le S.M.O.S.S.T et le S.I.V.O.S d'Excideuil. Délibération.

Madame le Maire explique que Madame Fabienne Rousseau, déléguée pour le S.M.O.S.S.T. (Thiviers) et le S.I.V.O.S. (Excideuil), ne souhaite plus assister aux réunions de ces 2 syndicats de transport scolaire.

Madame Karine von Doringk est désignée comme nouvelle déléguée titulaire.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, la désignation de Madame Karine von Doringk comme nouvelle déléguée titulaire au S.M.O.S.S.T. et au S.I.V.O.S.

Détail du vote :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 11

12) Demande de subvention Téléthon. Délibération.

Madame le Maire présente la demande de subvention de l'AFM TELETHON.

Les élus rétorquent que la Municipalité et les associations Coulaures Patrimoine, Coulaures Festivités et Génération Mouvement organisent, pour la 2^{ème} année consécutive, demain après-midi, une animation en ce sens dont les bénéfices sont reversés à cette association.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Refuse**, à l'unanimité de ses membres, la demande de subvention de l'AFM TELETHON.

Détail du vote :

Abstention : 00

Contre : 11

Pour : 00

13) Demande de subvention de l'Association France Alzheimer Dordogne. Délibération.

Madame le Maire présente la demande de subvention de l'Association France Alzheimer Dordogne.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Refuse**, à l'unanimité de ses membres, la demande de subvention de l'Association France Alzheimer Dordogne

Détail du vote :

Abstention : 00

Contre : 11

Pour : 00

14) Demande de subvention pour un enfant coulaurois scolarisé à l'école primaire d'Excideuil pour un voyage scolaire. Délibération.

Madame le Maire présente une demande d'aide de l'école primaire d'Excideuil qui organise un voyage en 2018 et qui demande une participation aux communes dont les enfants sont originaires. L'école primaire demande 100€ de participation aux familles.

Madame le Maire précise que cet enfant coulaurois n'est pas scolarisé à l'école primaire de Coulaures pour raison d'organisation professionnelle liée à ses parents.

Par ailleurs, il est rappelé qu'une aide de la commune est allouée aux collégiens habitant Coulaures et qui participent à des voyages organisés chaque année dans leurs collèges. Aussi, Madame le Maire propose une aide de 50€ à cette famille à l'occasion du voyage scolaire de son enfant.

Un RIB leur sera demandé.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, la proposition de Madame le Maire d'attribuer une aide de 50€ à une famille coulauroise pour aider au financement du voyage scolaire organisé par l'école primaire d'Excideuil où leur enfant est scolarisé pour des raisons d'organisation professionnelle.

Détail du vote :

Abstention : 0
Contre : 1
Pour : 10

15) Rémunération des agents recenseurs. Délibération.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer 2 emplois temporaires d'agent recenseur afin d'assurer le recensement de la population dont la mise en œuvre relève de la compétence de la commune depuis la loi n°2002-276 du 17 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction

Publique Territoriale, article 3, alinéa 2,

VU la loi n°2002-276 du 17 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction

Publique Territoriale,

VU le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

VU le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement,

VU l'arrêté ministériel du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population.

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- de créer 2 emplois temporaires à temps complet d'agent recenseur du 04/01/2018 au 17/02/2018.

-les agents recenseurs seront chargés, sous l'autorité du coordonnateur, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE.

- les agents recrutés seront rémunérés sur la base de l'indice brut 245 pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

Les charges sociales (*salariales et patronales*) sont celles applicables aux agents non titulaires.

- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Madame le Maire explique que la dotation globale de fonctionnement allouée à chaque commune est calculée en fonction du nombre d'habitants, d'où l'importance d'un recensement précis.

Les 2 agents recrutés sont Madame Nathalie Salmon et Monsieur Didier Chaussadas.

A leur rémunération, elle propose de rajouter un forfait pour leurs déplacements de 70€ par agent.

Le Conseil Municipal :

- **Valide**, à l'unanimité de ses membres, la délibération telle que rédigée.
- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, la proposition de Madame le Maire du le paiement d'une prime de 70€ par agent pour leurs frais de déplacement en plus de leur rémunération.

Détail du vote :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 11

16) Etude de la demande d'une famille locataire à Coulaures. Devenir de celle-ci – Délibération.

Madame le Maire explique à l'Assemblée Délibérante qu'une nouvelle famille, issue des gens du voyage, loue, depuis quelques mois, une maison aux abords de la Mairie et que leur fille aînée majeure vient d'installer sa caravane sur le parking municipal.

Cette installation déplaît par son aspect inesthétique à de nombreux administrés qui s'en sont plaints (oralement et par courrier adressé à la Mairie), d'autant plus qu'un vieux camion est depuis peu stationné et que de la ferraille y a été déposée.

Madame le Maire précise que cette famille est parfaitement intégrée à la vie du village, que les 2 plus jeunes enfants sont scolarisés à Coulaures et Savignac-les-Eglises où leur comportement est exemplaire, que le loyer est payé sans délai chaque mois, qu'il n'y a pas de troubles à l'ordre public, ni vol d'électricité et d'eau puisque la caravane est alimentée par des branchements sur la maison des parents.

Aucune violation n'étant constatée, la Municipalité n'a aucun motif pour décider de l'expulsion de cette caravane.

Reste le problème visuel.

Madame le Maire propose 2 options :

- 1) L'installation de la caravane au stade municipal avec mise en place d'un compteur TYWATT, ce qui générerait un coût de 126.84€ pour la commune.
Cette solution est rejetée majoritairement par les élus qui craignent l'installation future d'autres caravanes. En effet, la gestion d'une aire d'accueil relève de la compétence de la Communauté de Communes. Or il est fréquemment admis par les autres collectivités que le stade de Coulaures fait office d'aire d'accueil. Cette information est fautive mais une fois qu'ils sont installés, il est illégal de déloger les gens du voyage.
- 2) Signer un accord sous forme de convention avec cette famille qui s'engagera à quitter le parking à la fin du 1^{er} trimestre de l'année (31 mars 2018).

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide**, dans sa majorité, d'autoriser le stationnement de la caravane jusqu'au 31 Mars 2018.
- **Demande**, sans délais, le retrait du vieux camion rempli de ferraille
- **Autorise Madame le Maire**, à signer une convention avec la famille pour signifier cette autorisation temporaire.

Détail du vote :

0 abstention

1 contre le maintien du stationnement sur le parking de la Mairie et contre l'installation au stade
10 pour le stationnement de la caravane sur le parking de la Mairie jusqu'au 31 Mars 2018.

17) Information sur le travail en cours du Maire et des adjoints et sur les projets à venir.

- a) Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a déposé un dossier auprès du Conseil Départemental pour l'obtention du label « Villes et Villages fleuris » et qu'un rapport de visite, suite à la venue des membres du jury le 06 juillet dernier, est arrivé au courrier. Il en ressort que « Coulaures dispose d'un potentiel intéressant au niveau du patrimoine bâti et des espaces verts, qu'un travail doit être mené afin de valoriser les abords de la Mairie et que les démarches engagées vont dans le bon sens et méritent d'être poursuivies ». Coulaures a obtenu le 2^{ème} prix des Villes et Villages de moins de 1000 habitants.
Madame le Maire explique que des économies d'eau seront réalisées grâce à la plantation de vivaces et ce, directement dans la terre (suppression des vasques). Les lauriers devant la Mairie et au cimetière seront dessouchés en janvier.
Des panneaux ont été installés au cimetière rappelant la charte Zéro Pesticide signée en 2013 avec le Conseil Départemental et informant la population qu'un programme de travaux de réaménagement avait débuté ; celui risque de durer au minimum 2 années.
Elle termine en annonçant que la commune va s'équiper d'un appareil pour engazonner sur la castine.
- b) Madame le Maire rappelle aux élus que dans le cadre du recensement qui va débuter, elle aura le poste de coordonnateur et la responsabilité de vérifier les données apportées tous les 2 jours par les agents recenseurs.
- c) Madame le Maire présente aux conseillers les différents modèles des plaques proposés pour la numérotation des rues. Celle avec un ton pierre et un liseré rouge bordeaux a leur faveur. Le dessin définitif est encore à l'étude.
- d) Madame le Maire évoque le sujet de la sécurité aux abords de l'école. L'accès au bus est actuellement difficile et le risque d'accident réel. Certains parents n'en ont pas conscience et deux agents municipaux ont récemment été insultés lorsqu'ils ont interpellé des automobilistes. Madame le Maire projette de déplacer le point d'arrêt du bus qui est situé devant le portail de l'école pour le mettre devant la Mairie en utilisant le parking existant. Toutefois, étant organisateur de 2nd rang, la Municipalité doit demander l'aval du Conseil Régional avant toute décision. Un courrier va leur être adressé.
- e) Madame le Maire donne la parole à Monsieur Christian Bertrand, son 4^{ème} adjoint, qui a récemment rencontré une entreprise spécialisée dans les projets d'énergies renouvelables souhaitant faire une proposition pour un parc de 3 éoliennes à l'ouest de la commune. Un document est présenté au Conseil Municipal pour information.
- f) Monsieur Bertrand a rencontré le Syndicat d'Electrification Départemental (S.D.E.) auquel la commune adhère et à qui a été déléguée la négociation d'achat de fourniture électrique pour les bâtiments communaux et l'éclairage public. Pour 2018, le marché a été attribué à Direct Energie.
Pour les particuliers, il est maintenant possible d'acheter de l'énergie verte moyennant un léger surcoût du kwatt. Madame le Maire évoque l'implantation de panneaux photovoltaïques sur l'ancien terrain militaire.

18) Questions diverses.

- a) Madame le Maire donne la parole à sa 1^{ère} adjointe, Madame von Doringk, qui informe les élus de la création d'un nouveau chemin balisé reliant Sain-Jory Lasbloux et Coulaures dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.).

- b) Madame le Maire salue l'investissement de Madame Claudine Quetron (présente parmi le public) qui gère, avec beaucoup de professionnalisme, la location des salles communales de Coulaures. Elle la remercie pour son dévouement, sa disponibilité et sa gentillesse.
- c) Madame le Maire remercie chaleureusement Monsieur Daniel Herpin, Président de la F.N.A.C.A. (présent parmi le public), qui vient de réhabiliter, gracieusement, le Monument aux Morts communal. En repeignant chacune des lettres, ainsi que la palme du souvenir, Monsieur HERPIN a réalisé un travail exceptionnel avec sérieux et minutie. Une cérémonie en son honneur a eu lieu le 05 Novembre dernier.
- d) Madame le Maire donne la parole à un administré qui déplore le fait que les cloches de l'église ne sonnent plus la nuit, à partir de 22 heures. Madame le Maire lui propose de réaliser une petite enquête auprès des riverains, afin de connaître leur choix et savoir si cette interruption doit être maintenue ou si la majorité souhaite une sonnerie des cloches toutes les heures du jour et de la nuit.
- e) Madame le Maire donne la parole à une administrée qui souhaite que soient remis en place les 2 bancs qui existaient avant les travaux de réhabilitation du bourg. Madame le Maire lui répond que l'un d'eux était très abîmé mais que le 2^{ème} sera rapidement mis en place dans l'allée du cimetière. Elle l'a signifié aux agents communaux. Un rappel sera fait lundi.
- f) Madame le Maire donne la parole à un administré qui voudrait savoir comment s'approvisionnent en électricité les gens du voyage qui stationnent ponctuellement au stade municipal. Madame le Maire donne la parole à Monsieur Alain Fayol, son 2^{ème} adjoint, qui répond qu'une participation de 30 € par semaine et par caravane est perçue lors de chaque séjour.
- g) Madame le Maire déplore les difficultés relationnelles avec certains administrés indécents (stationnement à des endroits interdits, divagation de chiens, agressivité envers les élus, les agents communaux et la population en général, ...) mais elle se félicite des excellentes relations tissées avec la brigade de gendarmerie de Lanouaille.

La séance est levée à 22h40